



N° 133-2023 VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de travaux de terrassement pour la création de 8 branchements gaz, eau potable et assainissement pour les futurs logement Bâtigère, effectués par l'entreprise SADE – CGTH, 35 rue de Provence à Longwy, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : du lundi 22 Mai au vendredi 16 Juin 2023, la rue de Provence sera barrée et interdite à la circulation, du croisement avec la rue Albert Thomas jusqu'au numéro 2. Le stationnement sera interdit dans la zone de travaux, à l'exception des véhicules de chantier. La vitesse sera limitée à 30 kms/h dans cette zone.
Une déviation par la rue du Jura sera mise en place par l'entreprise pour les véhicules venant de la rue Albert Thomas.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 6 : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 05 MAI 2023

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE DELEGUÉE AUX TRAVAUX,



Sylvie BALON